

**DEMANDE DE TRANSITION DE L'AGREMENT EFFICACITE ENERGETIQUE POUR LES
ORGANISMES DE FORMATION
selon l'arrêté du 17/03/2025
(à reproduire sur papier à en-tête de l'organisme demandeur)**

A retourner par courriel avec accusé réception à CERTIBAT

Monsieur Christophe DJANATO courriel : c.djanato@certibat.fr / certibat-contact@qualibat.com & Tél : 01 82 73 15 29

Une réponse vous sera faite sous un délai de **15 jours**

Je, soussigné(e)

Responsable légal de l'organisme :

Exerçant la fonction de :

N° SIRET :

N° de déclaration de l'organisme de formation :

Adresse complète de l'organisme :

**Demande la transition de mon agrément CERTIBAT pour les formations relatives aux
travaux d'efficacité énergétique dans le cadre du dispositif RGE.**

☐ **Pour les modules de formation suivants :**

- ☐ Formation transverse
- ☐ ITE
- ☐ ITI
- ☐ Isolation toiture par l'extérieur et fenêtres de toit
- ☐ Isolation toiture terrasse
- ☐ Menuiseries
- ☐ Bouquet de travaux
- ☐ Ventilation
- ☐ Emetteur électrique
- ☐ Chaudière

☐ **Avec le respect des exigences relatives au financement FEEBAT**

Liste des établissements :

**Liste des formateurs intervenant pour chaque type de modules en annexe 1 (pour chaque
formateur cocher le type de formation demandé):**

Qualification ou certification déjà détenue par l'organisme :

A cet effet,

J'atteste sur l'honneur :

- Être à jour de mes obligations sociales et fiscales,
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire ou de cessation d'activités,
- Que les dirigeants ne font pas l'objet d'une interdiction de gérer ou d'une faillite personnelle,

Je m'engage, durant toute la période de validité de mon agrément, à :

- Respecter sans réserve les dispositions du référentiel d'agrément des organismes de formation Efficacité Energétique
- Tenir à disposition de CERTIBAT les éléments de preuve correspondant au respect du référentiel
- Disposer d'une assurance couvrant l'exercice de mes activités de formation
- Disposer de support pédagogique dont le contenu est conforme aux prescriptions de l'annexe 1 de l'arrêté du 17/03/2025 et adapté de manière constante aux évolutions réglementaires, normatives et techniques
- Respecter l'exigence de 15 stagiaires maximum par stage
- Confier uniquement la réalisation des formations et le contrôle des connaissances à des formateurs agréés
- Respecter la réglementation en particulier celle relative aux documents (convocation, attestation de stage, programme de formation, convention de stage, règlement intérieur).
- Organiser les contrôles individuels des connaissances conformément aux exigences réglementaires.
- Organiser les contrôles individuels des connaissances pour les candidats qui n'ont pas suivi la formation,
- Communiquer à CERTIBAT via l'interface spécifique, les résultats de chaque session de contrôle individuel des connaissances (QCM)
- Déclarer tout changement de nature à remettre en cause le respect des exigences de l'agrément de la formation, notamment le départ d'un formateur agréé
- Respecter les exigences relatives au financement FEEBAT précisées dans l'acte d'engagement
- Respecter, pour tous les modes d'animation le déroulé pédagogique et le séquençage proposé ainsi que le nombre maximum d'apprenants par session (un maximum de 15 apprenants)
- Justifier de la compétence des formateurs en animation de classes virtuelles
- S'acquitter des frais relatifs à la délivrance de l'agrément liés à la redevance annuelle
- Être audité au cours des 24 premiers mois de chaque nouveau cycle d'agrément
- Ne pas communiquer en laissant croire que la formation est suffisante pour devenir RGE et à ne pas utiliser les logos d'organismes de qualification ou de certification d'entreprises,
- Apporter à CERTIBAT toutes informations qui lui sont nécessaires dans le cadre de l'instruction d'une réclamation d'un tiers contre mon organisme.



Personne chargée du suivi de l'agrément :

Téléphone :

E-mail :

Le :

Signature :

Cachet de l'entreprise

Documents à joindre à la demande de transition d'agrément

Je soussigné(e) :

Responsable légal(e) de l'entité :

Certifie l'exactitude des informations fournies ci-après.

	Pièces fournies
POUR L'AGREMENT EFFICACITE ENERGETIQUE	
Contrat client (daté et signé)	☐
Joindre un descriptif de l'organisation de la mise en œuvre du contrôle continue de connaissance (QCM)	☐
POUR LES HABILITES FEEBAT	
Un certificat QUALIOPI en cours de validité	☐
L'acte d'engagement de FEEBAT signé	☐
POUR LES HABILITES HORS FEEBAT	
Programme de la formation pour chaque module précisant les méthodes et moyens pédagogiques pour chaque séquence	☐

Règlement des frais d'instruction de la demande de transition de 350 € HT (420 € TTC) Par virement accompagné de justificatif (RIB ci-joint)	☐
--	--------------------------

Autres informations que vous jugez utiles de communiquer :

Fait à

le

Signature et cachet de l'organisme :

Annexe 1 : Liste des formateurs intervenants pour chaque module de formation

Module de Formation	Nom & Prénom du formateur					
	Formateur A	Formateur B	Formateur C	Formateur D	Formateur E	Formateur F
Formation Transverse						
I.T.E						
I.T.I						
Isolation Toiture par l'Extérieur et Fenêtre de Toit						
Isolation Toiture Terrasse						
Menuiseries						
Ventilation						
Bouquet de Travaux						
Emetteur Electrique						
Chaudière						